

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 16 mars 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 16 mars à dix-huit heures quinze (18h15), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. **Administration générale :**
 - 4.1 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offres publics sur le système électronique des appels d'offres pour l'acquisition d'une rétrocaveuse;
 - 4.2 Affectation surplus accumulé non-affecté – Acquisition chargeuse rétrocaveuse;
 - 4.3 Motion de remerciement à Mme Josée Garon, ingénieure à la MRC Lac-St-Jean-Est et à son équipe pour le support technique dans le cadre de la demande d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale – Transport Québec;
 - 4.4 Motion de remerciement à M. Jean-François Aubin, gestionnaire TI à la MRC Lac-St-Jean-Est pour le support technique dans le cadre du projet de téléphonie IP de la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
 - 4.5 Octroi d'un mandat au Groupe MSH, support technique, évaluation budgétaire et ingénierie de concept pour étang de de relargage et amendement de la station d'épuration.
5. **Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
 - 5.1 Demande de dérogation mineure pour les propriétés du 608-610-615, Rang 5 Ouest, chemin #6;
6. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale, mesures particulières – volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales – Dossier RIRL-2018-819;

7. Affaires nouvelles:
 - 7.1
 - 7.2
8. Période de questions;
9. Levée de la séance spéciale.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

R. 2020-054 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

R. 2020-055 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique des appels d'offres (SE@O) le 12 février 2020 et dans le journal le Lac-St-Jean;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 mars 2020 à 11h01, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)	ÉCHANGE (Taxes incluses)	TOTAL
Longus Québec 8348871 Canada inc. (Case)	174 405,58 \$	23 569,88 \$	150 835,70 \$
Toromont Cat Québec (Caterpillar)	181 085,63 \$	22 995,00 \$	158 090,63 \$
Brandt Tractor Ltd (John Deere)	178 636,66 \$	17 246,25 \$	161 390,41 \$

ATTENDU la vérification juridique du 13 mars 2020;

ATTENDU qu'après étude et analyse par les procureurs de la municipalité, les soumissions de Brandt Tractor (John Deere) et de Longus Québec 8348871 Canada inc. (Case Construction) ne sont pas conformes aux documents d'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que sur recommandation du procureur de la municipalité, Simard Boivin Lemieux Avocats, le 13 mars 2020, analyse de la conformité des soumissions N/R : A210-0513, de recommander au conseil de la municipalité de l'Ascension d'accepter la proposition du seul soumissionnaire conforme, à savoir Toromont Cat Québec (Caterpillar) pour un montant de 158 090,63 taxes incluses.

Adoptée

R. 2020-056 AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – ACQUISITION CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que la municipalité de l'Ascension de N.-S. affecte un montant de 144 357,81 \$ à même le surplus accumulé non-affecté pour l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse.

Adoptée

R. 2020-057 MOTION DE REMERCIEMENT À MME JOSÉE GARON, INGÉNIEURE À LA MRC LAC-ST-JEAN-EST ET À SON ÉQUIPE POUR LE SUPPORT TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – TRANSPORT QUÉBEC

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche, que le conseil municipal adresse une motion de remerciement à Mme Josée Garon, ingénieure, MRC Lac-St-Jean-Est et à son équipe dans le cadre de la demande d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale – Transport Québec.

Adoptée

R. 2020-058 MOTION DE REMERCIEMENT À M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN, GESTIONNAIRE TI À LA MRC LAC-ST-JEAN-EST POUR LE SUPPORT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE TÉLÉPHONIE IP DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche, que le conseil municipal adresse une motion de remerciement à M. Jean-François Aubin, gestionnaire TI, MRC Lac-St-Jean-Est pour le support technique dans le cadre du projet de téléphonie IP de la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Adoptée

R.2020-059 OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPE MSH, SUPPORT TECHNIQUE, ÉVALUATION BUDGÉTAIRE ET INGÉNIERIE DE CONCEPT POUR ÉTANG DE RELARGAGE ET AMENDEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, que le conseil municipal octroi un mandat au Groupe MSH pour l'évaluation budgétaire et ingénierie de concept pour étang de relargage et amendement à la station d'épuration pour un montant de 4 250\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 12 mars 2020.

Adoptée

R.2020-060 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES PROPRIÉTÉS DU 608-610-615, RANG 5 OUEST, CHEMIN #6

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour les lots 3 127 366 et 3 127 365 afin de permettre le lotissement de terrains de villégiature riverain;

ATTENDU qu'un plan-projet a été réalisé par Monsieur Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que la superficie du lot 3 127 366 sera de 1884,3 mètres carrés au lieu d'au moins 2000 mètres carrés ;

ATTENDU que la largeur au lac du lot 3 127 366 sera de 20.68 m au lieu d'au moins 30 m;

ATTENDU que la superficie du lot 3 127 365 sera de 1243.4 mètres carrés au lieu d'au moins 2000 mètres carrés ;

ATTENDU que la largeur au lac du lot 3 127 365 sera de 15.78 m au lieu d'au moins 30 m;

ATTENDU que les installations septiques sont conformes et resteront conformes au règlement Q-2 r.22 quant aux distances à respecter par rapport aux distances de limites de terrains ;

ATTENDU que la résidence de villégiature construite sur le lot 3 127 365 est actuellement située à 0.72 m et qu'elle possède une fenêtre sur ce mur ;

ATTENDU que sans dérogation mineure, un droit de vue serait exigé ;

ATTENDU que tous les autres bâtiments doivent être conformes aux distances prescrites au règlement de zonage ;

ATTENDU que les deux propriétaires se sont entendus avant de procéder à ladite demande ;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne causera pas de préjudice ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.2. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement du lot 3 127 366 qui sera d'au moins 1884,3 mètres carrés au lieu d'au moins 2000 mètres carrés avec une largeur au lac d'au moins 20.68 m au lieu d'au moins 30 m et de permettre le lotissement du lot 3 127 365 qui sera d'au moins 1243.4 mètres carrés au lieu d'au moins 2000 mètres carrés avec une largeur au lac d'au moins 15.78 m au lieu d'au moins 30 m;

Adoptée

R.2020-061 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, MESURES PARTICULIÈRES – VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Dossier : RIRL-2018-819

Projet : Réfection du Rang Ouest

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL ET RIRL;

ATTENDU que le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce.

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de service (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2020-062 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 19h45.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier